

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le CLSM CFT-OUEST est une organisation qui s'appuie sur le dernier plan santé mentale 2005/2009 préconisant la mise en œuvre du « développement des réseaux en santé mentale ». Son objectif est de permettre l'émergence de politiques de santé mentale sur les territoires de Craponne-Francheville-Tassin la demi-lune et de favoriser le partenariat local. Le CLSM CFT ouest est composé d'un comité de pilotage, d'un groupe de travail technique. Il organise des séances plénières thématiques.

PRESIDENCE

Elle est assurée en alternance par un des élus des 3 communes de référence.
Durée : 1 an sur la base de l'année civile soit du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre de l'année N

COORDINATION et SECRETARIAT: sont effectués par la commune qui assure la présidence du CLSM-CFT Ouest.

LE COMITE DE PILOTAGE

8 sièges

Composition :

- *3 élus soit 1 représentant par commune,
- *2 médecins psychiatres du centre hospitalier Saint Jean de Dieu,
- *1 représentant du Conseil Général,
- *Les directeurs de CCAS des 3 communes.

Objet :

Instance décisionnaire et de réflexion :

Supervise les rencontres thématiques, fixe les orientations, suit les projets en cours, soutien le groupe de travail technique, propose et coordonne des actions.

Fonctionnement :

Gestion administrative : Est à la charge de la commune exerçant le secrétariat du CLSM-CFT Ouest.

Fréquence des réunions : 4 par an minimum

Lieu : Dans la commune où siège la Présidence du CLSM CFT ouest

Convocation :

La convocation est adressée par écrit sous forme de courrier ou de courriel, 5 jours au moins avant la date de réunion, à chaque membre du comité de pilotage par le Président du CLSM CFT ouest.

La convocation est accompagnée d'un ordre du jour et du compte-rendu de la dernière séance.

LE GROUPE TECHNIQUE :
6 sièges

Composition :

- *2 représentants du centre hospitalier saint Jean de Dieu,
- *1 représentant du Conseil Général,
- *1 représentant par ou pour les CCAS du CLSM-CFT ouest

Objet :

Instance sur les diagnostics médico-sociaux partagés des publics en difficulté selon la thématique fixée par le comité de pilotage.
Présentation de situations individuelles soumises à la confidentialité.

Fonctionnement :

Gestion administrative : Est assurée par le secrétariat du CLSM CFT Ouest,

Fréquence : 6 rencontres par an. Planning mis en place par le comité de pilotage

Lieu : Dans les trois communes, par alternance annuelle, en fonction du planning déterminé par le comité de pilotage.

Intervention d'acteurs œuvrant dans le domaine social et de la santé pour venir présenter aux membres du groupe de travail des dossiers individuels.

Convocation :

Le planning des rencontres est transmis par courrier ou courriel par le président du CLSM-CFT ouest au 4^{ème} trimestre de l'année N-1 aux partenaires locaux suivant une liste prédéterminée par les communes.

Les partenaires intéressés par ces rencontres doivent s'inscrire auprès du secrétariat du CLSM-CFT ouest.

Le secrétariat du CLSM-CFT Ouest convoque par courrier ou courriel les partenaires 5 jours au moins avant la date de rencontre.

La convocation comprend un ordre du jour.

Le compte-rendu de la dernière séance du groupe technique est transmis aux personnes présentes.

Les comptes-rendus sont élaborés par la commune d'accueil du groupe de travail technique. Les situations individuelles présentées ne sont pas détaillées dans le compte-rendu et restent anonyme afin d'assurer la confidentialité des écrits.

LA COMMISSION:

Composition :

5 membres au maximum, représentant les institutions siégeant au comité de pilotage, dont la présidence du CLSM-CFT ouest afin d'assurer la coordination et le lien avec le comité de pilotage.

Objet :

Mise en place et organisation des séances plénières :

- *restitution des travaux menés par le groupe technique,
- *Questions échanges autour des restitutions,
- *formation-information autour d'un thème.

Fonctionnement

Compte-rendu et convocations : secrétariat du CLSM-CFT Ouest

Fréquence : 3 rencontres minimum de la commission par an afin d'organiser 1 séance plénière par an.

Lieu des commissions : Sur la commune de la Présidence du CLSM-CFT Ouest.

Les plénières auront lieu sur les 3 communes en fonction de la disponibilité des salles.

Convocations :

Un planning des dates de rencontres de la commission sera mis en place au 4^{ème} trimestre de l'année N-1.

Le planning des rencontres sera transmis par le secrétariat du CLSM-CFT Ouest aux membres de la commission.

Le compte-rendu des réunions sera transmis par courrier ou courriel aux membres de la commission et aux membres du comité de pilotage par le secrétariat du CLSM-CFT Ouest.